



Commune de  
**1609 Saint-Martin FR**

**Assemblée communale ordinaire  
du 13 décembre 2022 à 20h15  
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

---

Présidence	M. Gérard Buchs, Syndic
Présents	77 personnes, dont 2 personnes sans droit de vote
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

**Nomination des scrutateurs** : Messieurs Michel Cuendet et Nicolas Diblitz

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes. L'assemblée compte 77 personnes dont deux personnes sans droit de vote. Il s'agit de Madame Carole Savoy, Caissière communale et de Monsieur Christophe Huwiler, forestier de triage.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages », une parution dans la Feuille Officielle en date du 2 décembre 2022 avec le tractanda suivant :

**1. Procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2022**

**2. Budgets 2023**

**2.1 Budget du compte de résultat / fonctionnement**

- Rapport de la commission financière et approbation

**2.2 Budget d'investissements**

- 1. Archivage obligatoire des documents communaux, aménagement du local et travaux d'archivage**
- 2. Crédit d'étude, réfection et agrandissement école, bâtiment 1970**
- 3. Crédit d'étude, création d'un trottoir, mise à neuf adduction eau potable et redimensionnement collecteur eaux claires**
- 4. Changement conduite adduction eau potable, secteur La Jailla à Besencens**
- 5. Mise en place de moloks**
- 6. Report : crédit d'étude centrale de chauffe**

## **7. Report : canalisation « Champ Riond » protection des eaux claires et usées**

- Rapport de la commission financière et approbation

### **3. Divers**

#### **3.1 Présentation sur le thème de la forêt par Christophe Huwiler, forestier de triage**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté à l'unanimité.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2022**

---

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

**Remarques ou questions : aucune**

**Votation à main levée :**

<b>OUI</b>	<b>: 74</b>
<b>NON</b>	<b>: 0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>: 1</b>

A la majorité, le procès-verbal est accepté. Mme Rosine Menoud est remerciée pour la rédaction de ce document.

### **2. Budgets 2023**

---

#### **2.1 Budget de fonctionnement**

M. Gérard Buchs précise qu'avec le nouveau plan comptable MCH2, le budget de fonctionnement s'appelle budget de comptes de résultat.

La parole est donnée à M. Georges-Henri Débois, Conseiller communal responsable des finances qui nous fait part des explications suivantes :

Vous avez pu le lire sur la convocation, le budget 2023 présente un déficit de CHF 390'517.- et cette année encore, nous avons pu différer la hausse d'impôt.

Nos revenus sont en baisse, nos députés dans leur grande sagesse ont baissé le taux d'imposition, d'un point de vue personnel, nous en profitons, mais notre commune un peu moins.

Les dépenses liées sont en constante augmentation comme vous le verrez dans la suite de la présentation. En 2021, les dépenses liées ont atteint 55 % de nos dépenses.

Les comparaisons en pourcentage se font par rapport au budget 2022, toujours ces incompatibilités entre le MCH1 et le MCH2. Il m'est nécessaire de rappeler qu'avec le MCH2, nous sommes dans l'obligation de calculer et par conséquent d'amortir tous les investissements de ces 20 dernières années provoquant ainsi une hausse comptable des dépenses.

Dans le chapitre ADMINISTRATION GENERALE, la baisse globale est de 4 pourcents, ce chapitre contient le Législatif et l'Exécutif en augmentation car des charges sociales y sont répercutées par notre outil de gestion de paiement des salaires. Il n'y a aucune augmentation dans la rémunération de votre exécutif.

Concernant les salaires du personnel communal, nous avons tablé sur une augmentation de 3 pourcents, en attente du chiffre final communiqué par l'Etat, publié aujourd'hui à 2,74%.

Dans ce chapitre, nous y trouvons également les cotisations aux associations dont l'ACV ainsi que les frais informatiques en constante augmentation. La location de la surface du Mag' Café est comprise dans ce chapitre. Nous y trouvons également les immeubles du patrimoine administratif, nous avons dû prendre en compte une sérieuse augmentation des frais liés à l'énergie.

Le chapitre ORDRE ET SECURITE PUBLICS est en augmentation de 36 pourcents. L'explication principale est au niveau du CSPI le Flon/Saint-Martin, durant ces 2 dernières années nous n'avons quasiment pas acheté de matériel en prévision de notre intégration au bataillon sud, générant ainsi un impact positif sur les deux derniers exercices comptables. Pour information dans le budget du secours sud fribourgeois, le montant des taxes d'exemption est de CHF 150.—, elles seront encaissées par les communes et reversées à l'association du secours sud fribourgeois et elles viendront en diminution du montant dû, aucune indemnité n'est versée aux communes pour ce travail. Avec ce tout nouveau système de l'association Secours Sud Fribourgeois, un coût de CHF 16.— par habitant (CHF 16'288.—) est budgétisé pour l'année 2023.

La deuxième explication c'est le service des curatelles en augmentation de 8 pourcents.

Le chapitre 2 Formation est globalement en augmentation de 6 pourcents.

Pour l'école primaire, le service de logopédie, psychologie, psychomotricité Glâne – Veveyse l'augmentation est de 14 pourcents passant de CHF 42'000.-- à CHF 48'000.--. Pour notre cercle scolaire elle est de 3 pourcents. Notre participation au Cycle d'orientation de la Veveyse, l'augmentation est de 2 pourcents pour s'établir à CHF 411'000.--L'augmentation est de 50 pourcents pour notre participation aux dépenses du Conservatoire passant de CHF 7'500.-- à CHF 11'200.--.

Pour le bâtiment de l'école globalement, elle est de 2 pourcents avec une grosse augmentation pour l'énergie, soit à CHF 20'000.--.

Concernant l'Accueil Extra-scolaire, c'est une diminution de 18 pourcents à notre participation au pot commun avec Le Flon passant de CHF 28'000.-- à CHF 22'000.--.

Les transports scolaires sont en augmentation de 30 pourcents, la fusion et l'externalisation des transports est maintenant sur une année civile complète le total est de CHF 192'000.-- y compris les courses spéciales, piscine, patinoire etc.

Notre participation au Service de la formation professionnelle cantonale est en augmentation de 17 pourcents.

Le chapitre suivant est la culture, le sport et les loisirs avec globalement une augmentation de 2 pourcents.

Dans ce chapitre, nous y trouvons la bibliothèque publique de la Veveyse pour CHF 9'070.-, les sociétés culturelles du district pour CHF 4'700.--.

Un gros budget est mis pour l'entretien et la réparation de cette salle, afin que tous les aménagements soient vérifiés d'un point de vue sécurité, les anneaux, etc, soit CHF 5'000.--.

Les loisirs, soit essentiellement notre contribution à l'Animation Jeunesse Veveyse augmente de 6 pourcents.

Le chapitre 4 Santé augmente également globalement de 9 pourcents.

Notre contribution aux coûts résiduels des soins par exemple passe de CHF 2'000.-- à CHF 4'463.-- soit une augmentation de 223 pourcents.

Dans les dépenses les plus conséquentes, notre participation aux homes médicalisés de la Veveyse augmente de 12 pourcents à CHF 121'000.--, celle pour les soins et aides à domicile (RSSV) de 13 pourcents soit CHF 100'000.-- et notre participation aux frais d'exploitation du RSSV augmente de 13 pourcents pour CHF 66'000.--.

Le chapitre 5 Prévoyance sociale est en diminution de 6 pourcents, le mouton noir de ce chapitre est notre contribution au fonds cantonal de l'emploi qui augmente de 8 pourcents. A noter, que notre part à l'aide sociale, soit le service Social de la Haute-Veveyse, a été isolé dans un compte spécifique pour CHF 44'000.-- en diminution de CHF 11'000.-- par rapport au budget 2022.

Le chapitre 6 Trafic et télécommunications est globalement stable, un seul poste est en sérieuse augmentation, c'est la signalisation. Des marquages sur nos routes communales doivent être rafraîchis selon la demande de la Police de Proximité, nous y avons mis CHF 15'000.-- au lieu de CHF 6'000.-- pour 2022.

Pour votre information, le déblaiement, sablage et protection hivernale s'élève à CHF 80'000.--. Concernant l'éclairage public une d'augmentation de 20 % selon les prévisions Groupe E a été appliquée, nous avons déjà modifié les horaires d'extinction à 23h30 et enclenchement à 5h30, la suite des travaux est en étude.

Notre participation aux dépenses cantonales pour le trafic régional est en augmentation de 6 pourcents soit CHF 2'000.--.

La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire est le chapitre 7.

Nous y trouvons l'approvisionnement communal en eau, ce sous-chapitre devant s'autofinancer, est stable par rapport à 2022.

Le traitement communal des eaux usées, devant également s'autofinancer, est en augmentation de 14 pourcents, cette augmentation est principalement due à notre participation aux frais du VOG subissant une augmentation de 16 pourcents passant de CHF 70'000.-- à CHF 81'000.--.

Afin de financer et rétablir ce chapitre, nous avons fixé différentes augmentations de notre facture d'eau, soit en détail une augmentation de la taxe de base à 0,26 centimes au lieu de 0,24 centimes, la taxes d'utilisation passe à CHF 2.- au lieu de CHF 1,80 et la taxe équivalent habitant EQH à CHF 18.- au lieu de CHF 12.-. Ces augmentations seront appliquées lors de notre prochaine facture.

La gestion des ordures ménagères, nous prévoyons un taux de couverture de 94 pourcents.

Tous les autres postes composant ce chapitre sont soit stables soit en diminution. Une attention particulière a été mise sur l'entretien du cimetière, en chiffre cela donne une augmentation de 300%.

Le chapitre 8 est l'économie publique, il y a deux sous-chapitres à mettre en exergue.

D'abord la bonne nouvelle, le domaine forestier communal aura une augmentation de vente de bois 250 pourcents passant de CHF 12'000.-- à CHF 30'000.--.

La mauvaise, c'est notre participation au tourisme en Veveyse augmentant de CHF 10'000.--, soit CHF 14'000.-- au lieu de CHF 3'500.--.

Le dernier chapitre 9 Finances et impôts.

Tout d'abord, dans les dépenses, lors d'un entretien avec notre nouveau fiduciaire, elle a voulu que les charges concernant les frais de perception d'impôts et provision d'encaissement ainsi que les pertes sur créances effectives – SCC passe du sous-chapitre 0210

Administration des finances et des contributions au sous-chapitre 9100 Impôts communaux ordinaires, cela explique le montant important des charges.

Notre principale ressource de revenu, les impôts sur le revenu des personnes physiques diminue de CHF 10'000.-- d'après les projections du SCC.

Nous comptons beaucoup sur les impôts communaux spéciaux, les impôts sur les gains immobiliers et plus-values ainsi que l'impôt sur les mutations avec une augmentation de 15 pourcents par rapport au budget 2022.

L'attribution de la péréquation des besoins est en baisse de 10 pourcents à CHF 49'000.-- et l'attribution de la péréquation des ressources en augmentation de 8 pourcents à CHF 278'000.-- au lieu de CHF 256'000.--.

Une petite légende amérindienne pour terminer :

Un jour un incendie ravage une forêt. Tous les animaux s'enfuient, mais un colibri arrose les flammes avec quelques petites gouttes qu'il prend dans son bec. Alors que les autres animaux lui font remarquer que ses efforts sont vains, il répond : je sais, mais je fais ma part !

Je vous remercie de votre confiance et de votre attention, et nous sommes à disposition pour toute question.

#### **Remarques ou questions :**

M. Roger Braillard relève que dans ce budget de comptes de résultats, l'excédent des charges se monte à environ CHF 390'000.—, ce qui représente 8,5 %. M. Roger Braillard soulève que dès 5% d'excédent de charges, une augmentation des impôts doit avoir lieu.

M. Georges-Henri Débois lui répond que selon MCH 2, la commune doit pouvoir couvrir l'excédent de charges avec sa fortune et que lorsque la fortune sera dépassée, une augmentation des impôts devra avoir lieu.

#### **Rapport de la commission financière**

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté par le Conseil communal.

#### **Remarques ou questions :**

M. Roger Braillard demande si la fortune de la protection civile peut être utilisée par la Commune. M. Gérard Buchs explique que cette réserve devra être restituée au pot commun du fond cantonal de la protection civil dans le courant de l'année 2023, soit entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 décembre 2023. M. Roger Braillard demande comment cela va se passer si la commune doit construire de nouveaux abris PC. M. Gérard Buchs lui répond que ceux-ci seront financés par le Canton.

M. Charly Braillard relève que la nouvelle organisation au niveau du cercle scolaire de Saint-Martin et Le Flon coûte plus cher mais demande de combien ? M. Gérard Buchs lui répond qu'effectivement les coûts ont augmenté. M. Cédric Borer précise qu'il s'agit d'une augmentation de CHF 150'000.— pour 2022 et CHF 180'000 en 2023. M. Cédric Borer précise que ces augmentations proviennent suite à une augmentation du nombre d'élèves et à l'externalisation des transports scolaires par les TPF SA.

M. Roger Braillard demande si nous pouvons redevenir un seul cercle scolaire vu l'augmentation des élèves. M. Gérard Buchs lui répond que la loi scolaire cantonale exige

un minimum de huit classes, pour être un cercle scolaire. Nous n'avons pas huit classes dans notre Commune.

### **Votation à mainlevée du budget de fonctionnement**

**OUI** : 74  
**NON** : 0  
**ABSTENTIONS** : 1

Le budget de comptes de résultat est accepté avec les remerciements du Conseil communal.

## **2.2 Budget d'investissements**

### **1. Archivage obligatoire des documents communaux, aménagement du local et travaux d'archivage**

M. le Syndic informe que depuis la fusion des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les archives des 3 anciennes communes ont été rassemblées dans les sous-sols de la ferme communale. Depuis ce regroupement, nous sommes sachant que nous devons trouver un endroit plus adéquat et plus sécurisé pour nos archives communales. Suite à la nouvelle loi sur les archives cantonales de 2016, nous avons l'obligation de se mettre en conformité et de protéger nos documents d'ici à la fin 2024. Le Conseil communal s'est fait la réflexion de trouver un nouveau local, un local sec, sans lumière extérieure et sécurisé afin de protéger tous ces anciens documents. Donc, nous avons un local derrière la scène qui répond aux exigences de cette nouvelle loi cantonale et qui pourrait accueillir toutes les archives de la commune. Par contre, des aménagements doivent être réalisés sur 2 niveaux afin d'obtenir assez de surface de stockage mais uniquement en construction métallique. Suite à la visite d'une entreprise spécialisée dans l'archivage des documents, une fois ces travaux réalisés nous serons conformes à la nouvelle loi cantonale sur les archives. Nous avons demandé des offres auprès de 3 entreprises de construction métallique de la région afin de pouvoir chiffrer cet investissement. Et ce soir, nous pouvons vous présenter cet investissement.

M. Gérard Buchs passe la parole à M. Georges-Henri Débois pour la présentation de cet investissement.

<b>Plan de financement</b>		
Mise en place des étagères selon les normes		
Travaux d'archivage sous la direction du spécialiste	SFr. 70'000.00	
<b>Total</b>	<b>SFr. 70'000.00</b>	
<b>Financement</b>		
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 70'000.00	
Par emprunt bancaire		SFr. 70'000.00
<b>Totaux</b>	<b>SFr. 70'000.00</b>	<b>SFr. 70'000.00</b>
<b>Charges financières annuelles</b>		
Intérêts	4.00%	SFr. 2'800.00
Amortissement	10.00%	SFr. 7'000.00
<b>Total des charges</b>		<b>SFr. 9'800.00</b>

#### **Remarques ou questions :**

M. Michel Cuendet demande si ce local pourra accueillir également les archives des années futures. M. Gérard Buchs lui répond que ce local pourra accueillir les archives communales des 10 à 15 prochaines années.

M. Gianni Gottardi demande si actuellement il ne faut pas plutôt penser à la numérisation des documents par informatique. M. Gérard Buchs lui répond que la loi cantonale sur les archives oblige l'archivage des documents papier.

M. Joseph Molleyres demande où se trouve ce local. M. Gérard Buchs lui répond que ce local se trouve dans la bâtiment de la salle polyvalente, juste à côté de la scène (ancien local des décors). M. Joseph Molleyres demande si ce local doit être anti-feu ? M. Gérard Buchs lui répond positivement et explique que l'aménagement devra être fait entièrement en construction métallique.

#### **Rapport de la commission financière**

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

**Remarques ou questions : aucune**

**Votation à main levée**

OUI : 72  
 NON : 0  
 ABSTENTION : 3

Cet investissement est accepté.

## 2. Crédit d'étude, réfection et agrandissement école, bâtiment 1970

M. Le Syndic informe que l'ancien bâtiment de l'école a été construit dans les années 1970 et que ce bâtiment ne respecte plus les normes d'isolation actuelles. Ensuite la toiture est en Eternit amiantée. Les dimensions des classes dans le bâtiment 1970 ne sont plus conformes aux normes actuelles. Dans le cadre de l'étude du chauffage à distance, nous devons non seulement modifier les sources d'énergie pour le chauffage de nos bâtiments scolaires mais également assainir et isoler ce bâtiment. Donc, nous vous proposons un crédit d'étude pour trouver la meilleure solution pour la réalisation de ces travaux.

M. Gérard Buchs passe la parole à M. Georges-Henri Débois pour la présentation de cet investissement.

M. Georges-Henri Débois informe que cette demande d'investissement vient en lieu et place du crédit de CHF 30'000.—demandé pour 2022.

<b><u>Plan de financement</u></b>		
Crédit demandé	SFr. 70'000.00	
<b>Total</b>	<b>SFr. 70'000.00</b>	
<b><u>Financement</u></b>		
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 70'000.00	
Par emprunt bancaire		SFr. 70'000.00
<b>Totaux</b>	<b>SFr. 70'000.00</b>	<b>SFr. 70'000.00</b>
<b><u>Charges financières annuelles</u></b>		
Intérêts	4.00%	SFr. 2'800.00
Amortissement	10.00%	SFr. 7'000.00
<b>Total des charges</b>		<b>SFr. 9'800.00</b>



### **Remarques ou questions :**

M. Alexandre Perrin demande si le bâtiment de l'école sera agrandi. M. Georges-Henri Débois répond qu'il est envisagé d'aménager un étage supplémentaire dans les combles.

M. Cédric Borer explique que certaines salles de classes ne sont plus aux normes.

Mme Patricia Pereira Pinto demande si un délai a été imposé par le Canton pour la réalisation de ces travaux. M. Gérard Buchs répond que c'est une décision du Conseil communal d'assainir ce bâtiment et que ces travaux seront réalisés dans les 2 à 3 ans à venir en même temps que les travaux du projet de la centrale de chauffe et du chauffage à distance.

Mme Mélanie Bellon demande si les élèves seront déplacés pendant les travaux. M. Gérard Buchs répond que les élèves seront probablement déplacés dans des containers mais que cela sera étudié dans le cadre du crédit d'étude.

Mme Angélica Jaspers demande s'il s'agit bien que d'un crédit d'étude. M. Gérard Buchs lui répond positivement.

M. Frédéric Braillard demande s'il a été pris en compte la création de nouveaux appartements sur le territoire de la commune ce qui va amener des élèves supplémentaires dans les écoles. M. Gérard Buchs répond qu'il faudra profiter de cette rénovation pour créer de nouvelles classes. M. Gérard Buchs précise également que la commission d'aménagement et d'énergie communale participera à l'étude de ce projet de rénovation et agrandissement du bâtiment 1970 de l'école.

### **Rapport de la commission financière**

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

### **Remarques ou questions : aucune**

#### **Votation à main levée**

<b>OUI</b>	<b>: 72</b>
<b>NON</b>	<b>: 0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>: 3</b>

Cet investissement est accepté.

### **3. Crédit d'étude, création d'un trottoir, mise à neuf adduction eau potable et redimensionnement collecteur eaux claires**

M. Yves Currat, Conseiller communal explique que le point de départ de cette demande de crédit d'étude sont les innombrables fuites d'eau sur ce tronçon.

Ensuite, l'idée est de créer un trottoir qui poursuit le trottoir existant afin d'améliorer la sécurité de la Rte de la Perrausa.

Suite à diverses remarques du Service cantonal de l'environnement, nous demandant de redimensionner les canalisations d'eaux claires jusqu'à la route cantonale.

C'est pourquoi, afin de coordonner ces 3 projets, nous vous demandons un crédit d'étude qui nous permettra de réaliser tous ces travaux en une seule fois.

M. Gérard Buchs passe la parole à M. Georges-Henri Débois pour la présentation de cet investissement.

<b>Plan de financement</b>		
Etude pour un trottoir longueur 125 m	SFr. 10'000.00	
Etude pour le changement de l'adduction d'eau longueur 265 m	SFr. 10'000.00	
Etude pour redimensionner le collecteur EC longueur 70 m	SFr. 10'000.00	
<b>Total</b>	<b>SFr. 30'000.00</b>	
<b>Financement</b>		
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 30'000.00	
Par prélèvement caisse		SFr. 30'000.00
<b>Totaux</b>	<b>SFr. 30'000.00</b>	<b>SFr. 30'000.00</b>
<b>Charges financières annuelles</b>		
Intérêts	4.00%	SFr. 1'200.00
Amortissement	10.00%	SFr. 3'000.00
<b>Total des charges</b>		<b>SFr. 4'200.00</b>
1/3 du coût pris sur le chapitre 7201 traitement communal des eaux usées		
1/3 du coût pris sur le chapitre 7101 approvisionnement communal en eau		
1/3 du coût pris sur le chapitre 6150 Routes communales		

#### **Remarques ou questions :**

M. Gérard Guillet demande si ce trottoir sera construit sur le terrain de propriétaires privés. M. Gérard Buchs lui répond que ce trottoir sera réalisé à 80 % sur du terrain public et 20% sur du terrain privé et que les propriétaires ont donné leur accord.

Mme Danièle Helmstetter demande quelles sont les raisons de construire un trottoir ?

M. Gérard Buchs lui répond que c'est pour sécuriser le tronçon de la route communale Rte de la Perrausa jusqu'à la Rue de Champ Riond.

M. Michel Cuendet demande si le coffre de la route doit être refait. M. Gérard Buchs lui répond négativement.

Mme Patricia Pereira Pinto demande si ce sera un trottoir à bordure franchissable comme à la Rte de la Praela à Fiaugères. M. Gérard Buchs lui répond par la négative.

Mme Jaspers demande pourquoi uniquement 125 m de trottoir. Gérard Buchs explique que c'est le prolongement du trottoir existant de la Rte de la Perrausa jusqu'à la Rue de Champ Riond.

M. Stéphane Molleyres demande si les canalisations du collecteur des eaux usées et les conduites électriques seront mises dans le trottoir lors de ces travaux. M. Yves Currat informe que les conduites des eaux usées et de l'électricité ont un autre parcours.

M. Charly Braillard propose de construire un trottoir avec un biais car sinon les croisements seront compliqués au vu de la largeur de la route.

M. Gérard Buchs répond que tout sera étudié lors du projet de construction de ce trottoir. Mme Isabelle Rossier demande si ces travaux seront effectués en même temps que les travaux de construction du fossé drainant dans le quartier de Champ Riond. M. Gérard Buchs informe que la Commune est toujours dans l'attente du permis de construire pour ces travaux de construction du fossé drainant et espère qu'ils pourront être réalisés en 2023.

#### **Rapport de la commission financière**

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

**Remarques ou questions : aucune**

#### **Votation à main levée**

<b>OUI</b>	<b>: 71</b>
<b>NON</b>	<b>: 2</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>: 2</b>

Cet investissement est accepté à la majorité.

#### **4. Changement conduite adduction eau potable, secteur La Jailla à Besencens**

M. Yves Currat explique que cette conduite est en mauvaise état suite à des problèmes de fonte ou d'acidité du terrain sur ce secteur.

En effet, plus d'une quinzaine de fuites d'eau ont eu lieu sur ce tronçon de conduite d'environ 100 mètres durant ces dernières années.

A environ CHF 2'000.— la fuite, ça devient cher pour ce tronçon.

La nouvelle conduite sera en PE Plastic et 4 vannes d'entrées seront changées ainsi qu'une hydrante.

Elle sera raccordée au fin bord de la route communale en direction de La Planche. La traversée de route est déjà changée.

**Remarques ou questions : aucune**

M. Gérard Buchs passe la parole à M. Georges-Henri Débois pour la présentation de cet investissement.

<b><u>Plan de financement</u></b>		
Travaux de génie civil	SFr. 20'000.00	
Travaux de l'entreprise sanitaire	SFr. 25'000.00	
Montant devis général estimatif TTC	SFr. 45'000.00	
<b><u>Financement</u></b>		
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 45'000.00	
Emprunt bancaire		SFr. 45'000.00
<b>Totaux</b>	<b>SFr. 45'000.00</b>	<b>SFr. 45'000.00</b>
<b><u>Charges financières annuelles</u></b>		
Intérêts	4.00%	SFr. 1'800.00
Amortissement	1.25%	SFr. 562.50
<b>Coût pris sur le chapitre 7101 approvisionnement communal en eau</b>		
<b>Total des charges</b>		<b>SFr. 2'362.50</b>

### **Rapport de la commission financière**

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

**Remarques ou questions : aucune**

### **Votation à main levée**

**OUI** : 75  
**NON** : 0  
**ABSTENTION** : 0

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

## 5. Mise en place de moloks

M. Gérard Buchs explique que suite à plusieurs interventions de la part de citoyennes et citoyens sur la gestion des déchets dans notre commune, le Conseil communal est en mesure de proposer ce soir une solution pour la pose de système de moloks, informatisés et sécurisés avec système de paiement au poids.

Suite à la séance d'information organisée en date du 28 novembre dernier, le Conseil communal a pu répondre à toutes les questions des citoyennes et citoyens présents. Toutefois si vous avez encore des questions, le Conseil communal y répond volontiers.

Il faut savoir que dans notre district, il y a 3 communes qui ont système de compacteur qui sont Semsales, Le Flon et Attalens. 5 communes ont le système de moloks simples sans informatique, La Verrerie, Remaufens, Châtel-St-Denis, Granges et Bossonens. La Commune de Saint-Martin est la dernière commune a géré ses déchets par un ramassage hebdomadaire.

Il faut aussi savoir que d'ici les 5 prochaines années, il y aura des projets de construction pour plus de 100 appartements sur le territoire de notre commune ce qui va générer une quantité supplémentaire de déchets.

La proposition de ces moloks garantit plus de confort à tous les citoyennes et citoyens et une plus grande flexibilité dans les horaires de dépose des sacs poubelle.

Les moloks assurent des endroits inodores, propres et pas d'éparpillement de déchets par les animaux.

Actuellement un passage hebdomadaire représente 50 passages annuels et avec le nouveau système, nous pouvons estimer une économie de 25% de passages en moins, donc environ 38 passages annuels.

Je passe la parole à M. Yves Currat pour les informations techniques et la présentation des emplacements :

### Emplacements prévus :

Saint-Martin : trois moloks vers l'entrée de l'administration communale, à la place de la haie. Sur le lieu actuel de récolte des poubelle

Besencens : deux moloks vers l'ancienne école, sur le lieu actuel de récolte des poubelles

Fiaugères : deux moloks vers l'entrée de l'abri PC, sur le lieu actuel de récolte des poubelles

Le Jordil . un molok à côté de la boîte aux lettres postale, sur le lieu de actuel de récolte des poubelles.

M. Yves Currat donne une explication sur les coûts estimatifs basés dur le coûts 2022 :

### Coûts estimatifs basés sur les coûts 2022

#### Coûts de fonctionnement (base 2021)

- Licence annuelle	1'000.00 CHF
- Abonnement annuel (gestion, mesure niveau remplissage, contrôle accès, système pesée): 150 CHF/molok	1'200.00 CHF
- Transport et incinération (estimatif)	21'000.00 CHF
- Intérêts et amortissement	17'220.00 CHF

**MONTANT TOTAL HT** 40'420.00 CHF



M. Yves Currat informe que le prix de la taxe au poids sera de CHF 0,60 /kg TTC. Une éventuelle adaptation de ce prix pour avoir lieu en fonction de l'utilisation durant les premiers mois.

#### Questions et remarques :

M. Roger Braillard demande si le Conseil communal a également étudié la possibilité de poser un compacteur à déchets. M. Gérard Buchs lui répond que le Conseil communal y a réfléchi mais aucun endroit sur le territoire de la Commune ne convient pour la pose d'un compacteur.

M. Vincent Currat demande si d'autres offres ont été demandées à d'autres fournisseurs de moloks afin de pouvoir comparer les prix. M. Gérard Buchs répond que pour ce soir, une seule offre a été demandée mais que dans le cadre de la mise en place de ce projet, plusieurs offres seront étudiées.

M. Alexandre Perrin demande pourquoi choisir la pose de moloks avec système informatique avec système de pesée. Gérard Buchs explique que les simples moloks ne garantissent pas l'étanchéité des odeurs et qu'avec ce système le citoyen paie la taxe pollueur-payeur.

M. Alexandre Perrin relève que les moloks avec système informatique sont trop compliqués et trop onéreux. M. Gérard Buchs explique que d'autres communes ont déjà ce système et que tout fonctionne bien. M. Pascal Delessert relève que c'est tout à l'avantage des citoyens et qu'il y aura environ 25% de moins de transport.

M. Michel Cuendet relève que les sacs de 110 litres ne pourront pas être déposés dans les moloks et rend attentif que lors des locations des locaux communaux pour des manifestations, ce sont des sacs de 110 litres qui sont mis à disposition. M. Gérard Buchs explique que la Commune mettra à disposition des sacs de 60 litres dès la mise en place des moloks.

M. Gérard Guillet demande comment se passera le paiement lors du dépôt des sacs dans les moloks. Gérard Buchs lui répond que le paiement se fera par carte qui pourra être rechargée soit en ligne ou à l'administration communale.

M. Jérémy Vaccher relève que l'informatique n'est pas fiable à 100% et qu'il pense que nous allons rencontrer des soucis par rapport à la partie électronique de ces moloks.

M. Cédric Borer dit que c'est peu probable que les huit moloks tombent en panne en même temps. M. Yves Currat relève qu'il y a une garantie de 5 ans sur le système informatique.

M. Daniel Rigolet demande si les big bags des moloks doivent être lavés. M. Gérard Buchs répond que les big bags doivent être lavés deux fois par année et que ces travaux seront effectués par une entreprise spécialisée. Ces frais de nettoyage seront financés par le compte de fonctionnement.

Mme Laura Diblitz demande pourquoi les sacs de 110 litres ne peuvent pas être déposés dans les moloks. M. Gérard Buchs répond que les sacs de 110 litres peuvent contenir des objets trop grands qui pourraient endommager les moloks.

M. Vincent Currat informe que le sagex propre peut être déposé dans la benne des déchets encombrants à la déchèterie d'Oron.

Mme Patricia Pereira Pinto relève que les moloks à Fiaugères sont prévus d'être posés sur la place devant l'abri PC et que c'est aussi dans cette zone que les enfants attendent les bus scolaires. Mme Pereira Pinto demande si l'entreprise de transport et les citoyens qui viennent déposer leur poubelle seront mis en garde qu'il y a des enfants qui attendent les bus scolaires.

M. Gérard Buchs répond qu'une signalisation sera mise en place.

M. Romain Rouiller demande comment seront gérés les transports pour le vidage des moloks.

M. Yves Currat répond que le transporteur sera informé en direct lorsque le molok est à  $\frac{3}{4}$  rempli et qu'il regroupera les ramassages de plusieurs moloks et aussi avec ceux des communes avoisinantes.

M. Rémy Siegenthaler relève que le sagex propre doit être récupéré à part des déchets encombrants et demande que ceci soit signalé à la déchèterie d'Oron. M. Yves Currat informe que ce sujet a déjà été discuté avec la Commune d'Oron et que celle-ci n'est pas rentrée en matière.

M. Michel Cuendet demande si le molok du Jordil sera sur le domaine public et trouve que l'espace n'est pas très grand. M. Gérard Buchs répond qu'actuellement le dépôt de sacs se fait déjà à cet endroit et qu'il y a suffisamment de place.

M. Vincent Currat relève qu'il est prévu de poser deux moloks à Besencens et pense qu'un seul molok suffirait car beaucoup de citoyens du bas de Besencens déposent leurs sacs poubelle plutôt à Fiaugères ou au Jordil selon la direction qu'ils prennent pour se rendre à leur travail. M. Vincent Currat propose de poser un molok à Besencens et deux moloks au Jordil. M. Yves Currat informe que le « tourisme » des sacs poubelle existe déjà à ce jour et que le nombre de moloks a été calculé en fonction du tonnage des déchets ménagers de notre Commune.

M. Olivier Perrin demande combien de sacs peuvent être déposés dans un molok afin qu'il soit rempli. M. Yves Currat dit qu'un molok peut contenir environ 1500 kilos de déchets ménagers.

M. Gérard Buchs passe la parole à M. Georges-Henri Débois pour la présentation de cet investissement.

<b>Plan de financement</b>		
Fourniture Moloks et travaux de génie civil		
Secteur Saint-Martin	SFr. 60'000.00	
Secteur Fiaugères	SFr. 47'000.00	
Secteur Besencens	SFr. 42'000.00	
Secteur Le Jordil	SFr. 25'000.00	
Frais liés aux Molok (transport, cartes accès et logiciel WISE	SFr. 9'500.00	
Prestation ingénieur civil	SFr. 15'000.00	
Prestation géomètre	SFr. 7'000.00	
Divers (émoluments, taxes, divers et imprévus env.10%	SFr. 23'000.00	
<b>Montant devis général estimatif HT</b>	<b>SFr. 228'500.00</b>	
<b>TVA 7.7%</b>	<b>SFr. 17'594.50</b>	
<b>Total devis estimatif</b>	<b>SFr. 246'094.50</b>	
<b>Financement</b>		
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 246'000.00	
Emprunt bancaire		SFr. 246'000.00
<b>Totaux</b>	<b>SFr. 246'000.00</b>	<b>SFr. 246'000.00</b>
<b>Charges financières annuelles</b>		
Intérêts	4.00%	SFr. 9'840.00
Amortissement	3.00%	SFr. 7'380.00
<b>Coût pris sur le chapitre 7301 gestion des déchets</b>		
<b>Total des charges</b>		<b>SFr. 17'220.00</b>

### Remarques ou questions :

M. Jérémy Vaccher demande si la commune pourra consulter les données des personnes qui ont accès aux moloks et demande si la protection des données sera respectée. M. Gérard Buchs lui répond que la protection des données sera respectée.

Mme Patricia Perreira Pinto relève que pour certains investissements le taux d'amortissement est de 1,25 % et que pour ce projet le taux d'amortissement est de 3%.

M. Georges-Henri Débois répond que le taux d'amortissement est fixé par l'Etat suivant l'objet. Les moloks sont considérés comme une installation, donc à un taux de 3%.

Mme Isabelle Rossier relève que c'est un investissement onéreux pour le ramassage des poubelles. Elle relève qu'à Lausanne, le dépôt des sacs à poubelle a lieu sur les trottoirs.

M. Gérard Buchs explique que cette demande de pose de moloks est venue de la part des citoyennes et citoyens de notre Commune.



## Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

**Remarques ou questions : aucune**

### Votation à main levée

OUI : 54  
NON : 16  
ABSTENTION : 5

Cet investissement est accepté.

L'assemblée applaudit l'approbation de cet investissement.

### Reports dans le budget d'investissements

M. Georges-Henri Débois passe en revue les divers plans de financement concernant les reports dans le budget d'investissements, soit :

<u>Crédit d'étude</u>		
<u>Centrale de chauffe - report</u>		
<b><u>Plan de financement</u></b>		
Crédit d'étude pour une centrale de chauffe	SFr. 25'000.00	
Solde à charge de la commune	<b>SFr. 25'000.00</b>	
<b><u>Financement</u></b>		
Total des travaux d'étude à charge de la commune	SFr. 25'000.00	
Dépensé en 2021	SFr. 16'499.15	
<b>Totaux</b>	<b>SFr. 8'500.85</b>	<b>SFr. 8'500.85</b>
<b><u>Charges financières annuelles</u></b>		
Amortissement	2.00%	SFr. 170.02
<b>Total des charges</b>		<b>SFr. 170.02</b>

<b>Canalisation "Champ Riend" protection des eaux claires et usées - Report</b>		
<b>Financement pour la commune</b>		
Total des travaux	SFr. 238'500.00	
Total pour les ingénieurs (sans investissement 2021)	SFr. 31'800.00	
Total du crédit demandé	SFr. 270'300.00	
Coût à charge de la commune pris sur le fonctionnement de la protection des eaux		SFr. 270'300.00
<b>Totaux</b>	<b>SFr. 270'300.00</b>	<b>SFr. 270'300.00</b>
<b>Financement - situation actuelle</b>		
	REPORT	
Total des travaux à charge de la commune	SFr. 270'300.00	
Dépensé en 2021 - 71.501.21 crédit d'étude	SFr. 40'480.65	
Dépensé en 2022 - 6150.5030.21 routes	SFr. 11'080.65	
Dépensé en 2022 - 7101.5031.21 eau potable	SFr. 4'120.55	
Dépensé en 2022 - 7201.5032.21 épuration eaux claires	SFr. -	
<b>Totaux</b>	<b>214'618.15</b>	<b>SFr. 214'618.15</b>
<b>Charges financières annuelles</b>		
Intérêts	4.00%	SFr. 10'812.00
Amortissement	2.50%	SFr. 6'757.50
<b>Total des charges</b>		<b>SFr. 17'569.50</b>

### **Remarques ou questions :**

Mme Magali Gottardi relève qu'elle constate que plusieurs travaux de génie civil seront effectués par la Commune en 2023 et propose que des offres soient demandées aux entreprises pour la globalité de tous les travaux ce qui permettrait d'avoir une plus grande masse et ce qui permettrait de mieux pouvoir négocier les prix. M. Gérard Buchs lui répond que pour chaque projet, plusieurs offres sont demandées pour comparaison et négociation.

### **Approbation du budget des investissements**

Total des charges : CHF 461'000.00

Total des revenus : CHF 0.00

Excédent de charges : CHF 461'000.00

### **Votation à main levée**

**OUI** : 66

**NON** : 4

**ABSTENTION** : 5

**Le budget d'investissements 2023 est accepté.**

M. Gérard Buchs, Syndic remercie tous les membres de la commission financière pour leur travail et la bonne collaboration.

### **3. Divers**

---

#### **1. Présentation sur le thème de la forêt par M. Christophe Huwiler, forestier de triage.**

M. Gérard Buchs remercie M. Christophe Huwiler pour sa présence et lui donne la parole pour de plus amples explications sur nos forêts.

Message de M. Christophe Huwiler :

Tout d'abord, je remercie le Conseil communal de m'avoir invité à votre assemblée communale afin de pouvoir m'exprimer sur le réchauffement climatique et les conséquences directes sur vos forêts.

Depuis de nombreuses années, ce thème revient régulièrement dans les médias et malheureusement cette problématique est vraiment d'actualité avec de nombreuses conséquences.

Les forêts de votre commune sont directement impactées par ces conditions météorologiques extrêmes.

Depuis plusieurs années, nous avons effectué des coupes forcées pour éliminer des gros bois dépérissant afin d'introduire de nouvelles essences adaptées (douglas, merisier, noyer, ...) et afin d'anticiper ce changement d'essence.

Dans le cadre de nos travaux depuis 2012, on se rend compte que le processus va beaucoup plus vite qu'initialement prévu. Selon les dernières prévisions d'ici 2050, l'épicéa, le hêtre, voire le sapin vont disparaître sous une altitude de 750 mètres. Sujet qui interpelle !

Pour votre commune, une première mesure urgente est la sécurisation des sentiers et notamment un gros point noir concernant le foyard « L'Hydre » qui est un arbre répertorié et qui se situe sur le parcours du Sentier des Arbres à l'entrée du Parcours Vita à Fiaugères. En effet, une expertise a été effectuée suite au dépérissement de cet arbre et elle a confirmé que cet arbre est dangereux et qu'il devra être abattu prochainement. L'âge de cet arbre a été estimé à 220 ans, sa hauteur est de 35 mètres et sa circonférence est de 4.47 mètres.

Une discussion s'en suit entre les citoyennes, citoyens présents et M. Huwiler.

M. Gérard Buchs adresse ses remerciements à M. Huwiler pour sa présence et ses explications très intéressantes.

## **2. Cimetière – crottes de chiens**

M. Gérard Buchs informe que depuis le début de l'automne, après la réalisation des travaux devant l'église et l'aménagement du troisième columbarium, le Conseil communal a eu la mauvaise surprise de trouver régulièrement, semaine après semaine, de nombreuses crottes de chiens autour des columbariums et jusque devant l'église autour des tombes.

Ceci est inadmissible, irrespectueux et intolérable.

M. Gérard Buchs informe que depuis le début du mois d'octobre, des panneaux d'interdiction d'accès au cimetière par les chiens ont été posés mais cela n'a aucun effet sur le comportement des propriétaires de chiens. Lors des dernières cérémonies d'enterrement, il y a eu plusieurs remarques de la part de Paroissiens sur ces faits. A ce jour, le Conseil communal est un peu désemparés et sans véritable solution.

M. Gérard Buchs relève que le Conseil communal va être obligé de poser des détecteurs de présences ou des caméras à gibier pour avoir la possibilité d'identifier les auteurs des faits. M. Gérard Buchs trouve encore une fois inadmissible et disproportionné d'en arriver à devoir prendre de telles mesures et est dans l'obligation de faire part de ces dégradations dans un lieu de recueillement. Cela relève du non-respect des défunts.

## **3. Remerciements à M. Frédéric Braillard, commandant des sapeur pompiers du CSPI Le Flon – Saint-Martin**

Je passe la parole à M. Pascal Delessert, conseiller communal responsable du feu pour un remerciement du commandant du feu.

M. Pascal Delessert adresse le message suivant :

Comme vous le savez à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, nos sapeurs-pompiers seront intégrés au Bataillon Sud et déménageront à La Verrerie, ce qui est déjà partiellement fait. La transition s'est faite avec beaucoup de professionnalisme et dans la bonne humeur même si cela n'a pas toujours été simple vu le manque d'informations de la part de l'ECAB durant le premier semestre 2022.

Au nom du Conseil communal, nous tenons à remercier notre commandant, M. Frédéric Braillard pour avoir gardé cette motivation vu les circonstances et merci à tous tes collègues pompiers.

Preuve que l'ambiance est bonne, les 21 sapeurs-pompiers de Saint-Martin ont accepté de rejoindre le nouveau groupe La Verrerie – Semsales – Saint-Martin, soit un groupe de septante pompiers.

Plein succès à toi, Frédéric et à tes collègues pour la suite et bonnes fêtes de fin d'année.

Un présent est remis à M. Frédéric Braillard en guise de remerciements.

## **Approbation des statuts de l'Association des communes de la Veveyse**

M. Gérard Buchs informe que suite à un oubli de notre part lors de l'établissement du tractanda pour l'assemblée communale de ce soir, le Conseil communal est dans l'obligation de reconvoquer les citoyennes et citoyens pour une assemblée communale extraordinaire en date du 24 janvier 2023 afin de présenter et d'approuver la nouvelle révision des statuts de l'Association des Communes de la Veveyse.

M. Gérard Buchs informe que ce point ne pouvait pas être rajouté au tractanda de ce soir étant donné que ces statuts n'ont pas été mis en consultation.

M. Gérard Buchs informe que le Conseil communal profitera de cette assemblée extraordinaire du 24 janvier pour présenter le projet de centrale de chauffe et de chauffage à distance. Une convocation sera envoyée en temps voulu.

### **La Parole est donnée aux citoyens**

M. Bernard Gobet revient pour la troisième fois sur le carrefour Rte de la Perrausa et Rte du Village à Besencens. M. Bernard Gobet précise que si les cailloux et les arbres dans le talus à proximité de ce carrefour seraient enlevés, il n'y aurait pas besoin de poser un miroir.

M. Pascal Delessert répond que ce problème est suivi de près par le Conseil communal mais relève également que les automobilistes n'ont pas toujours une vitesse adaptée dans ce carrefour.

M. Pascal Delessert cite qu'un automobiliste s'est fait flashé à 110 km/h sur la route communale à la sortie de Besencens en direction de Porsel.

M. Pascal Delessert explique que le Service des ponts et chaussées a été contacté afin de passer toutes les routes communales AF à 50 km/h. Pascal Delessert informe qu'il a déjà contacté les propriétaires concernés par la pose de ces miroirs sur leur propriété et qu'il pourra donner de plus amples informations lors de l'assemblée communale extraordinaire du 24 janvier 2023.

M. Michel Cuendet relève que la place de jeux du terrain de foot a été aménagée uniquement avec des jeux pour des enfants en bas âge et que les protections au sol n'ont pas été remises en place. M. Gérard Buchs informe que l'aménagement de cette place de jeux n'est pas encore terminée.

Mme Angélique Jaspers relève les problèmes climatiques, les pénuries d'électricité et fait référence à l'émission « Temps Présent » diffusée il y a quelques semaines sur la RTS 1.

Mme Jaspers pense qu'il y a beaucoup de monde qui ne croient pas à ces pénuries d'électricité mais pense que la probabilité que cela n'arrive pas est nulle.

Mme Jaspers demande si le Conseil communal a déjà réalisé un recensement des besoins en électricité sur le territoire de la Commune.

Mme Jaspers ne demande pas nécessairement des réponses à ce sujet ce soir mais demande que le Conseil communal soit attentif à ce sujet.

M. Gérard Buchs répond que le Conseil communal n'a pas encore effectué de recensement des besoins en électricité. M. Gérard Buchs relève que le Canton n'est pas prêt à gérer ces pénuries d'électricité et qu'il apporte peu d'aide aux communes.

Mme Jaspers dit que l'on ne doit pas attendre de l'aide mais prendre les choses en main.

M. Gérard Buchs informe que le Conseil communal prend note de ces propos.

M. Gérard Mesot relève que les extérieurs de l'abri PC de Fiaugères ne sont plus entretenus ; les talus ne sont pas fauchés, les bacs de fleurs ne sont plus fleuris et informe que la cheminée est de nouveau endommagée.

M. Charly Braillard informe qu'il a fauché ce talus en 2022 mais que quand il y a des voitures parkées en dessus de l'abri PC, l'entier du talus ne peut pas être fauché.

M. Gérard Buchs reconnaît que ce bâtiment manque d'entretien, qu'il en prend note et qu'il va faire le nécessaire pour y remédier.

M. Roger Braillard demande où en sont les travaux sur les micropolluants à la STEP de la Verna à Ecublens. M. Yves Currat informe que ces travaux seront terminés en avril 2023.

La parole n'étant plus demandée, M. Gérard Buchs remercie toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée au Conseil communal et pour l'intérêt porté au fonctionnement de la Commune, ainsi que pour la participation à l'assemblée communale de ce soir. M. le Syndic remercie tout particulièrement le personnel communal, le personnel administratif et ses collègues du Conseil communal. Il souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2023.

Gérard Buchs invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Mme Ursula Hugi, vice-Syndique adresse un grand merci à M. Gérard Buchs pour son immense travail.

La séance est clôt à 22h25.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Rosine Menoud

Saint-Martin, le 16 décembre 2022